



**Déclaration préalable de la FSU IDF
CIEN du mardi 16 septembre 2025**

Monsieur le vice-président chargé des lycées au Conseil régional, Madame la rectrice de la Région académique et de Paris, Messieurs les recteurs de l'académie de Créteil et de celle de Versailles, Madame la Directrice régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, ce CIEN se réunit à deux jours d'une mobilisation des travailleuses et travailleurs qu'on espère très puissante. Ensemble, les organisations de salarié-es demandent, entre autre, des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques ; ces revendications sont aussi celles que portent les citoyennes et citoyens qui se sont fait entendre le 10 septembre. Toutes et tous disent leur exigence de justice sociale, fiscale et environnementale. Les quelques mots que je dirai pour la FSU avant d'en venir à l'ordre du jour de cette instance, peuvent paraître bien éloignés de cette revendication d'envergure... et pourtant !

La région a été sous les feux de l'actualité, en cette rentrée, pour ce qu'elle fait des manuels scolaires. Après avoir plus ou moins privé les lycéens de manuel papier, puis avoir imposé Pearltrees et donc les manuels « granulaires », qui font plutôt l'unanimité contre eux tant ils sont malcommodes, voir défectueux, elle oblige en grande partie les enseignant-es à adopter le « manuel libre », issue d'un partenariat entre la région et la région académique... puisque les crédits pour renouveler les licences ne sont pas suffisants. La colère est très vive chez les enseignant-es de lycées :

- colère parce que ces décisions foulent leur liberté pédagogique et ignorent tout du métier tel qu'il se pratique (même quand le numérique a une place de choix dans leurs pratiques) ; que dire de la situation des collègues des lycées agricoles publics qui n'y retrouvent pas les manuels professionnels spécifiques de la maison d'édition du ministère de l'agriculture, et qui, bien que formé-es en express en fin d'année, ne peuvent s'y connecter ;
- et colère parce que cette mesure est injuste. En début d'été, deux anciennes ministres lançaient des États généraux de la lecture pour la jeunesse. « Il y a urgence à remettre la lecture au cœur de

nos pratiques culturelles », disait Rachida Dati, et Élisabeth Borne ajoutait « il est plus que jamais urgent d'agir ».

Il est urgent de remettre dans les mains des élèves les livres qui y étaient il y a une poignée d'années : les manuels scolaires, les vrais, si ce sont les choix des enseignant-es. Ce serait plus économique, plus soucieux de l'environnement, plus fondé pédagogiquement. Le manuel papier ne doit pas être un luxe réservé aux enfants de certaines familles, ou de certains établissements qui peuvent les payer sur leurs fonds propres.

Cette numérisation forcée imposée aux lycées est d'autant plus mal vécue que l'intendance ne suit pas... Début septembre, les personnes du lycée Louise Michel de Bobigny demandaient instamment à être reçus pour l'évoquer. S'il était en particulier question d'un de leurs collègues, le cas de ce lycée est emblématique : l'externalisation de la maintenance pose problème partout, l'équipement individuel des élèves et des enseignant-es ne peut justifier qu'on renonce à celui des salles spécialisées, l'objectif proclamé de « zéro portable en cours » percute parfois la nécessité de recourir... aux connexions personnelles des lycéens et lycéennes. La région ne peut pas décider toute seule des outils dont ont besoin les personnels, au prétexte de vouloir moderniser les pratiques pédagogiques, et cela vaut pour les écrans numériques interactifs et les plateformes comme pour les manuels.

Le respect des personnels que nous demandons à propos du numérique, nous le demandons aussi quand à leur lieu de travail. La région a pris l'engagement de nous associer à la rédaction d'un protocole pour tous les chantiers qu'elle mène, en rénovation ou reconstruction. Nous rappelons cet engagement, et souhaitons qu'il se concrétise. Dès la conception, les personnels doivent être associés aux travaux, et ne pas découvrir trop tard l'impact des chantiers lorsqu'ils ont lieu en site occupé, ou des locaux flambants neufs mais inappropriés.

Les personnels ont également droit à la transparence sur l'état des établissements scolaires et des installations sportives dans lesquels ils et elles travaillent. Beaucoup ont été construits avant 1997, avant l'interdiction de l'amiante, celles et ceux qui y passent une partie de leur existence doivent avoir accès aux divers diagnostics techniques réalisés, sans être sans cesse renvoyés de leur employeur au propriétaire des lieux. Nous souhaitons savoir où en est le chantier du « guichet unique » et réitérons notre demande d'accès pour les élus au CA des établissements et pour les élus des F3SCT. A quel calendrier la convention de transfert des données de bâti scolaire Région / Éducation nationale va être mise en œuvre ?

En effet, l'état du bâti scolaire, des installations sportives, et des logements de fonction doit nous préoccuper, pas seulement quand il fait plus de 40°C comme lors de notre précédent CIEN. La

nécessité d'une exigence environnementale engage votre responsabilité. Les choix d'aujourd'hui ont valeurs d'exemple.

Concrètement, 46 % des lycées d'Île-de-France sont dans l'incapacité de respecter les programmes EPS, faute d'équipements sportifs suffisants. La semaine dernière, la région présentait les subventions qu'elle allouait aux lycées privés. Nous dénonçons cette participation, non obligatoire, à la valorisation d'un foncier qui ne lui appartient pas, et qui contribue à sécuriser et embellir des établissements qui scolarisent des élèves de milieux favorisés et contribuent à la ségrégation socio-scolaire, tandis qu'une part de nos lycées publics sont en mauvais voire en très mauvais état. Pour ne citer que quelques exemples, à Paris, 9 lycées ont reçu un avis défavorable de la commission sécurité pour le risque incendie et deux pour un risque de péril bâtimentaire. En Seine-Saint-Denis, un bâtiment du Lycée Mozart au Blanc-Mesnil est fermé, le Lycée Paul-Eluard à Saint-Denis est dans un état de délabrement avancé. Dans le Val-de-Marne, les locaux du Lycée Chérioux à Vitry sont vétustes, ceux du lycée de Cachan 94 ne sont plus entretenus depuis longtemps car un bâtiment doit être démoli...

Allier transition environnementale et amélioration des conditions d'enseignements contribue à lutter contre les inégalités.

Pour en venir enfin à l'ordre du jour, la DGFL, nous tenons à dénoncer le fait que nous n'ayons reçu les documents que vendredi matin, sans respect du délai inscrit au règlement intérieur, qui prévoit que « les membres de la commission reçoivent cinq jours ouvrables au moins avant la date de la réunion les documents nécessaires ». Le CIEN n'a pas davantage été respecté lorsque l'an dernier, la DGFL qui lui a été présentée n'est pas celle qui a été pour finir adoptée par le Conseil Régional, puisque dans l'intervalle, un prélèvement supplémentaire frappait les dotations des établissements ayant un fond de roulement excessif. Comment envisager un dialogue social serein dans ces conditions ?

D'une manière générale, nous relevons que les barèmes de calcul n'ont pas été revus depuis 2021 ; si les dotations ont reçu un coup de pouce en 2024, en comparant celles de 2022 et celles projetées pour 2026, on constate qu'en euros constants, les DGFL ont baissé d'au moins 10 % (sans tenir compte de ce que sera l'inflation en 2025). Nous reviendrons en séance sur des questions plus précises.

Je vous remercie de votre attention.